

DÉPARTEMENT
DU VAL D'OISEARRONDISSEMENT
DE
PONTOISE

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

CANTON DE
L'ISLE-ADAM**VILLE DE L'ISLE-ADAM****Extrait du Registre des Délibérations
du Conseil Municipal****Séance du : Vendredi 22 mai 2026****CONVOCATION**Date : 13 mai 2026
Affichée le : 13 mai 2026

Nombre de conseillers :

En exercice : 33
Présents : 31
Votants : 33
Pouvoirs : 2
Absent : 0**LISTE DES DÉLIBÉRATIONS**Affichée et mise en ligne le :
29 mai 2026

L'an deux mille vingt-six, le vendredi vingt-deux mai à dix-neuf heures, les membres du Conseil Municipal légalement convoqués, au lieu ordinaire de leurs séances sous la présidence de Monsieur Sébastien PONIATOWSKI, Maire de L'Isle-Adam.

Etaient présents : Mme Julita SALBERT – M. Joël MOREAU – Mme Aurélie PROCOPPE – M. Morgan TOUBOUL – Mme Armelle CHAPALAIN – M. Didier PILLETTE – Mme Nadège FAUL – M. Bernard BONI – M. Alphonse PAGNON – Mme Nathalie GEORGE-GOURET – M. Rodolphe MIET – Mme Sylvie BRIÈRE – M. François DELAIS – Mme Virginie GRANTE – M. Gérard BRUNEL – Mme Sophie-Anne GUILHAUME – M. Thierry MALHERBE – Mme Cécile PIGNOL-MASSON – Mme Carole BREVET – M. Arthur GILLET – Mme Lysiane RESSEGUIER – M. Jean DELCROIX – Mme Gaëlle LAZENNEC – M. Laurent MOLVOST – Mme Carole LE BOUILLONNEC – M. Alain KANJOU – Mme Martine LALO – M. Mathias COUMERT – M. Edwin LEGRIS – Mme Carine PELEGRIN.

Absents représentésMme Carole BOULANGER Pouvoir à M. Bernard BONI
M. Julien DOLFI Pouvoir à M. Rodolphe MIET**Secrétaire de séance :** Mme Julita SALBERT

Délibération : n° 2026-05-15

OBJET : CONVENTION DE RÉPARTITION DE FRAIS AVEC LA CCVO3F POUR LA MISE À DISPOSITION D'UN AGENT DU CIG GRANDE COURONNE POUR UNE MISSION D'ACCOMPAGNEMENT LIÉE AU RGPD.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales.

Considérant qu'afin de répondre aux exigences légales en matière de protection des données personnelles, de sécuriser les pratiques administratives et de bénéficier d'un accompagnement spécialisé à coût mutualisé, la Communauté de communes de la Vallée de l'Oise et des Trois Forêts (CCVO3F) a proposé aux communes membres ainsi qu'à certains syndicats intercommunaux d'adhérer au dispositif qu'elle a mis en place avec le Centre Interdépartemental de Gestion de la Grande Couronne (CIG) dans le cadre d'une mission d'accompagnement relative au Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD).

Considérant que le RGPD impose en effet aux collectivités territoriales de garantir la protection des données personnelles des administrés, des usagers, des agents et des élus, ainsi que de mettre en œuvre les procédures nécessaires à leur conformité réglementaire.

Considérant que dans ce cadre, le Centre Interdépartemental de Gestion de la Grande Couronne met à disposition un agent chargé d'accompagner les collectivités du territoire dans le respect de leurs obligations. Son intervention comprend notamment l'appui à la mise en conformité, la tenue du registre des traitements, l'analyse des risques, les relations avec la Commission nationale de l'informatique et des libertés (CNIL), la sécurisation des procédures internes ainsi que la sensibilisation des services.

Considérant que par cette démarche mutualisée, la CCVO3F permet aux collectivités concernées de bénéficier de l'expertise d'un Délégué à la Protection des Données dans des conditions financières partagées.

Considérant qu'il est ainsi proposé au Conseil municipal d'approuver la convention de répartition financière des frais liés à la mutualisation de cet agent du Centre Interdépartemental de Gestion de la Grande Couronne.

Considérant que la convention serait conclue pour une durée de trois ans, renouvelable une fois. Son coût global s'élève à 43 200 euros pour la période considérée, soit 14 400 euros par an, répartis entre les collectivités adhérentes selon les modalités prévues par la convention. Pour la commune de L'Isle-Adam, la participation annuelle est fixée à 6 126,67 euros.

Après avis de la Commission des Finances en date du 19 mai 2026.

Après avoir entendu l'exposé du rapporteur.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **approuve** la convention de répartition des frais relative à la mutualisation de l'agent RGPD du CIG telle qu'annexée.
- **autorise** Monsieur le Maire à la signer, ainsi que tout document afférent.

Pour extrait certifié conforme,


Le Maire,
Sébastien PONIATOWSKI

Le secrétaire de séance


Julita SALBERT